Le bélier

Qu’est-ce qu’un bélier hydraulique ?

Le bélier hydraulique est une technique qui permet de pomper de l'eau jusqu'à une hauteur plus élevée que la source en utilisant l'énergie d'une chute d'eau de hauteur plus faible, grâce à un dispositif mécanique et hydraulique.

De tout temps, avant que l’eau vienne à lui, l’homme allait à elle. Puits, sources, fosses, fontaines, rivières fournissaient de l’eau dont on se souciait peu de la potabilité. Mais l’eau étant nécessaire à la vie, on la transportait loin si besoin.
Les porteurs d’eau, s’ils vaquaient dans les villes, travaillaient aussi à la campagne. La plupart des ménages ruraux étaient équipés d’un joug à sangle permettant de porter, en appui sur les épaules, seilles ou seaux en zinc.

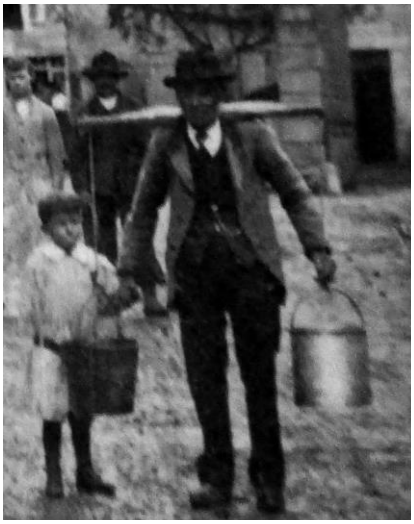

Un Archignois en 1902 dans la rue principale du village, *extrait de CPA coll. F.G.*

Mais, lorsque, comme à Archigny, les sources sont situées en dénivelé et que les puits sont à creuser sur 30 ou 40 mètres de profondeur, il arrive un temps de réflexion qui mène vers la modernité, même balbutiante.
Des démarches sont faites, dès le 26 septembre 1900, auprès de la maison Ernest Bollée Fils, par Georges Pouvreau, maire de la commune. Des brochures, des prospectus sont reçus, décrivant le matériel qui pourrait être proposé. En décembre de la même année, la maison Pilter, de Paris, propose un bélier, mais les calculs de chute, d’élévation, de distance de la prise d’eau et de débit en litres/minutes apparaissent compliqués. Une explication claire, émanant de la maison Bollée, signale que les objectifs de débit fixés par la commune ne pourront pas être atteints et qu’il faut s’attendre à 2 448 litres par 24 heures, ce qui est jugé insuffisant pour l’alimentation du bourg.
Toutefois, un détail estimatif, daté du 26 avril 1901, présenté par l’agent voyer cantonal, est signé par le préfet et le maire. Les travaux comprennent l’installation d’un bélier, un réservoir en tôle d’une contenance de 8 000 litres et sa tourelle support, la fabrication d’un abreuvoir en ciment armé, contenant 6 400 litres, installé sur la place, et tous les tuyaux, abris, transports…
Le conseil municipal, lors de sa session du 28 avril 1901, confirme le projet de distribuer l’eau de source dans le bourg et étudie la possibilité d’installer, à la fontaine du bas-bourg, un

bélier hydraulique destiné à élever l'eau sur la place publique. L'eau sera distribuée dans le bourg pour l'alimentation des habitants.
Un calcul est fait : montant des dépenses 4 120 francs. Le maire présente au conseil une souscription volontaire s'élevant à 1 450 francs et le conseil décide d'ajouter le produit d'une vente d'arbres, faite le 9 décembre 1900, soit une somme de 690 francs. Pour compléter le montant de la dépense, il manque 1 980 francs. Afin de faire face à ces débours, le conseil vote en outre une somme de 1 580 francs à prendre sur le produit des concessions de terrains dans le cimetière. Et pour parfaire le montant de ces mêmes frais, il sollicite du conseil général une subvention de 400 francs.
Le conseil municipal invite le maire à faire procéder immédiatement aux travaux nécessaires, sans attendre l'accomplissement des formalités administratives, et l'autorise à traiter de gré à gré, par spécialité, avec tous les entrepreneurs capables. Un vote sur ce point donne 12 voix pour et 2 contre.
Henri Dumonteil, contre le montant de sa souscription de 25 francs, autorise, le 5 mai 1901, la commune à installer le bélier hydraulique dans son pré de la fontaine, sur le bord du ruisseau.

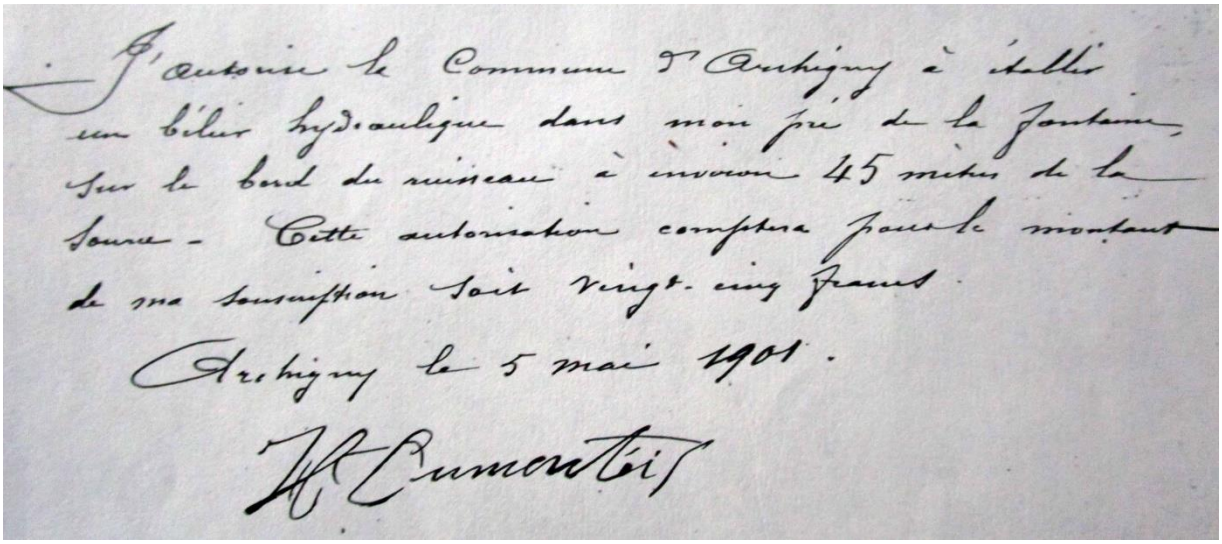
J'autorise la Commune d'Archigny à établir un bélier hydraulique dans mon pré de la fontaine, sur le bord du ruisseau à environ 45 mètres de la source. Cette autorisation comptera pour le montant de ma souscription soit vingt-cinq francs.
Archigny le 5 mai 1901.
H. Dumonteil

Autorisation de Henri Dumonteil, *AM Archigny*

Les laveuses du bourg profitent de l'opportunité et adressent aux habitants une souscription lancée *en faveur du projet tendant à faire cimenter le lavoir du bourg*. Elle rapporte la somme de 196,50 francs pour 65 souscripteurs.

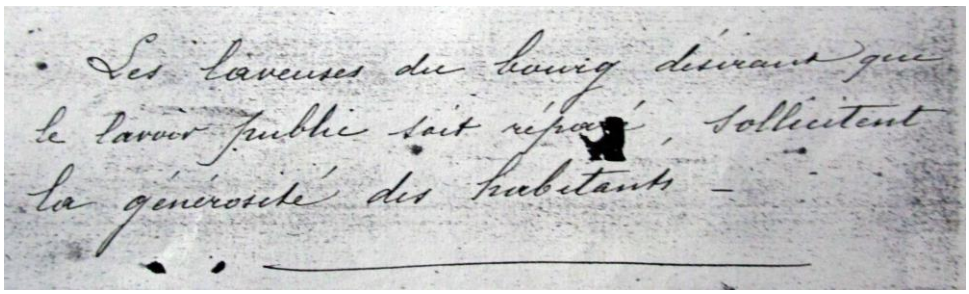
Les laveuses du bourg désirant que le lavoir public soit réparé, sollicitent la générosité des habitants.

Appel des laveuses et souscription pour faire cimenter le lavoir, *AM Archigny*

Le 4 juin 1901, le réservoir en tôle, qui sera disposé derrière l'église, est expédié par la maison Ernest Bollée Fils et le courrier précise que le reste du matériel est à peu près terminé. Pendant ce temps, la maison Doucet & Martineau, travaux en ciment, s'engage à faire un bassin mouluré en ciment armé, sur la place du bourg, pour un montant de 1 286,65 francs.

Le 6 juin de la même année, le préfet s'enquiert sur le projet d'installation du bélier hydraulique : amélioration d'un service déjà existant ou projet ayant pour but de capter l'eau d'une source pour l'alimentation ?
Et le 5 juillet 1901, comme l'indique la facture Bollée, sont terminés la fourniture et les travaux d'installation du bélier au lavoir, de la petite borne fontaine avec son robinet, sur la place, et le jet d'eau en bronze positionné au centre de l'abreuvoir de la place. Le réservoir est installé sur sa tourelle derrière l'église.

Le maire, Georges Pouvreau, avance 683,15 francs et M. Godefroy, conseiller, 700 francs *payant de leurs deniers personnels en l'acquit de ladite commune.* Ils seront bien sûr remboursés.

Lors de la session du 3 novembre 1901, le maire expose l'obligation de faire face à un déficit de 320 francs *par suite de la non allocation de cette somme à la commune à titre de subvention par le conseil général qui n'a accordé qu'une somme de 80 francs*. Le conseil, après avoir délibéré, décide que la somme de 320 francs formant le déficit sera prise sur les crédits ouverts aux budgets pour les dépenses imprévues.
Le 1er juin 1902, les travaux d'installation du bélier hydraulique, avec distribution d'eau dans le bourg, ont été exécutés en régie à la satisfaction de tous et dans l'intérêt bien compris de la commune.
Le 17 février 1907, il faut faire face à des frais d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces de rechange au bélier hydraulique, d'un montant de 132,75 francs. Le maire précise que *malgré tous les soins, le bélier ne fonctionne qu'irrégulièrement et qu'en conséquence il se voit obligé, pour pouvoir entretenir d'eau potable le bourg et les villages les plus proches, d'augmenter le crédit à ce destiné.*

Pendant la période du conflit 1914-1918, les habitants du bourg pouvaient donc remplir seaux et brocs à la borne fontaine sur la place, les habitants des hameaux continuant, eux, à lancer les seaux dans le puits et à manœuvrer la manivelle pour les remonter.

En décembre 1947, une association avec les communes de La Puye et de Sainte-Radégonde pour adduction d'eau potable est envisagée. Un syndicat provisoire d'études préparatoires à la constitution d'un syndicat pour distribution et exploitation directe par régie est mis en place. Le siège du syndicat d'études est à la mairie d'Archigny... Archigny qui adhère au syndicat en janvier 1948 et dont les délégués du conseil municipal au comité du syndicat sont Roger Furgé, Désiré Bruneau et Camille Savigny.
En 1949, à part la fontaine sur la place qui fournit en eau la population venant au robinet remplir ses seaux, des puits sont censés produire de l'eau sous pression pour l'école. Mais le groupe scolaire est dépourvu d'eau depuis deux ans et le garde champêtre est obligé, chaque jour, de porter une barrique pleine, de la borne-fontaine à l'école, pour fournir la cantine, les logements des instituteurs et le nettoyage des enfants.
Cette année-là une électropompe remplace le bélier et une conduite provisoire est posée, menant l'eau du réservoir de l'église jusqu'au groupe scolaire.
En février 1952, le syndicat d'étude indique que le Syndicat intercommunal d'eau du département de la Vienne a établi le projet de distribution d'eau potable pour les communes

membres. Ce projet ne prévoit qu'une première tranche de travaux desservant un peu plus de la moitié des foyers (1480 sur 2880). Le montant en serait de 200 millions.

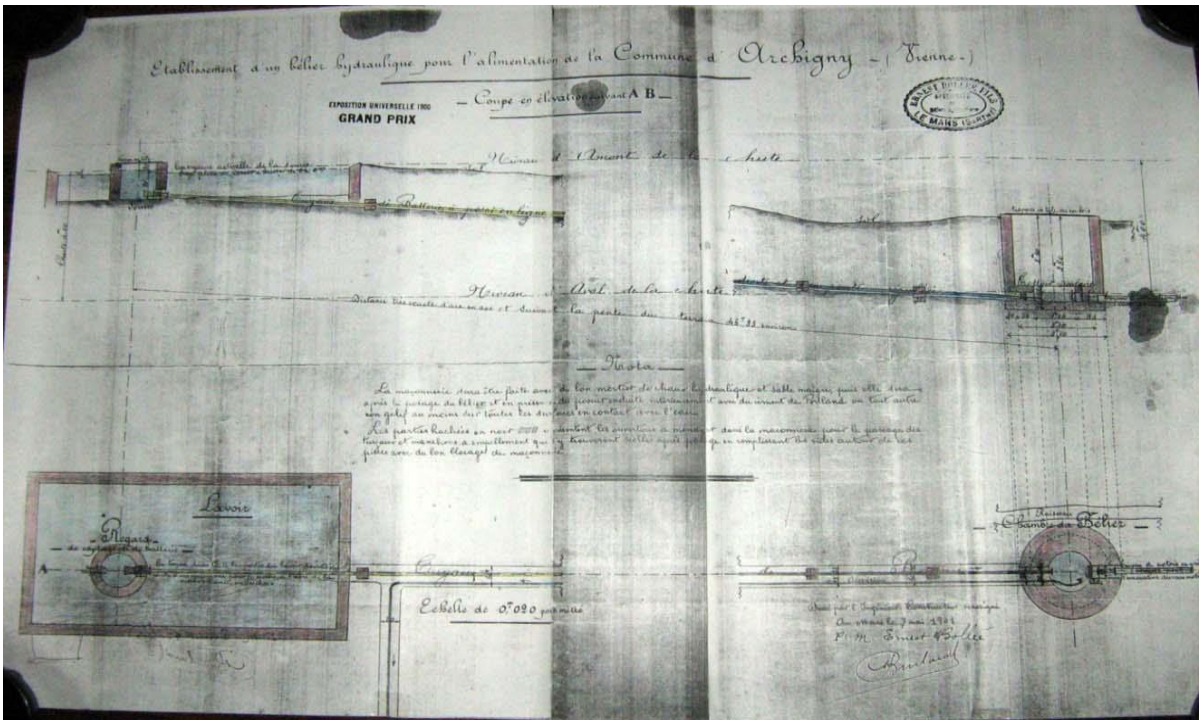

Plan du bélier Bollée daté de 1901, *coll. particulière*

Ce n'est qu'en 1959 que le syndicat, composé des trois communes, fait les travaux d'adduction générale. Elle permet à l'eau potable d'arriver chez tous les habitants, sur toute la commune pourtant très étendue.

Le bélier est toujours en place dans sa cavité, proche du lavoir, mais il n'est plus opérationnel depuis longtemps.

Voir notre ouvrage « Archigny dans la Grande Guerre ».

Contact 05 49 21 23 85